

LE RÉVEIL LYONNAIS

JOURNAL QUOTIDIEN REPUBLICAIN RADICAL INDEPENDANT

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
LYON, RHÔNE, LOIRE, AIN, ISÈRE, SAÔNE-ET-LOIRE	5	10	18
HORS DE CES DÉPARTEMENTS	8	16	30
ÉTRANGER (Union postale)	12	24	48

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste

ADRESSER TOUTES LES CORRESPONDANCES ET LES ABONNEMENTS

8, Rue des Marronniers, A. M. Tony LOUP, Directeur-Administrateur

Rédacteur en Chef : **FRÉDÉRIC COURNET**

ANNONCES

Les Annonces et Réclames sont reçues exclusivement
A Lyon, chez M. Victor FOURNIER, 14, rue Confort
A Paris, chez MM. AUDBOURG et C^{ie}, 10, place de la Bourse
BUREAUX DE VENTE : 14, RUE QUATRE-CHAPEAUX

QUESTION A RÉSOUDRE

Nous avons si rarement l'occasion de nous trouver d'accord avec un organe ministériel, que lorsque cette bonne fortune nous arrive, nous en éprouvons une satisfaction sans mélange.

C'est le Temps, que nous ne calomnions pas en l'appelant un organe ministériel, qui nous procure cette joie.

A propos de l'organisation militaire et de la réduction du service, le Temps déclare que le problème de la défense nationale doit être posé dans ces termes : « Tout le monde marchant à l'heure du combat » ; il faut donc par suite rendre la préparation aussi facile que possible pour chacun et aussi peu coûteuse que possible pour le pays.

A notre avis, c'est poser la question sur son vrai terrain.

Certes, au jour du danger, il est du devoir le plus étroit pour tout citoyen en état de porter les armes et de servir la patrie, de faire abnégation de toute considération personnelle, et de marcher à l'ennemi. Je suis, en ce qui me concerne, patriote jusque dans la moelle des os. Ce n'est pas par un sentiment d'aveugle chauvinisme, ayant horreur de ce qu'on appelle la gloire militaire et la haine de ces conquêtes sauvages faites à la pointe de l'épée. Mais il faut avoir amour et dévouement pour cette nation, initiateur de la Révolution, qui, si elle était jamais vaincue et écrasée, laisserait un grand trou noir dans la carte du monde. Avec un peu moins de France en Europe, nous aurions beaucoup plus de restes partout.

Il n'y a du reste que parmi nous où ces vérités soient discutées. L'étranger nous rend mieux justice que nous-mêmes. Tout en critiquant fort légitimement nos défauts, il rend à notre nation la justice qui lui est due.

Au nombre de ces défauts, il faut compter en première ligne notre détestable facilité à remettre nos destinées dans les mains des plus timorés et des plus routiniers.

Depuis 1848 le parti républicain n'a cessé de réclamer l'abolition des armées permanentes et l'armement général de la nation. Dès cette époque, les différents écoles socialistes démontaient par A-B que le maintien de ces armées permanentes n'était qu'une cause de trouble en Europe ; qu'à l'intérieur elles étaient une source de démoralisation et un élément considérable de ruine pour nos finances.

Le programme de Belleville, ce fameux contrat signé et juré par M. Gambetta, prouve qu'en 1869, l'abolition de l'armée permanente et l'armement de tous les citoyens, étaient toujours un des premiers desiderata du parti radical.

Il serait nécessaire que chacun songeât sérieusement à cette grave question. On se convaincrait alors des inévitables dangers que présente pour la liberté intérieure l'institution de l'armée permanente et du peu de garanties qu'elle offre en cas d'invasion du territoire. Jamais, dans aucun pays et dans aucun temps, les armées permanentes n'ont pu repousser l'invasion étrangère.

On comprend enfin maintenant qu'il y a lieu de donner à chaque citoyen l'instruction militaire indispensable pour en faire un soldat au jour du danger. On comprend aussi qu'il faut rendre cette préparation aussi facile et aussi peu coûteuse que possible.

Le seul moyen est de commencer dès l'école, dès l'âge de huit ans, par les exercices gymnastiques, l'éducation militaire, et de la continuer jusqu'à l'âge de dix-huit ans. A cet âge tout le monde sera soldat, et bon soldat, sans avoir eu besoin de s'atrophier dans les casernes. On n'aura pas enlevé à la Nation ses forces les plus vives, la jeunesse. La richesse publique y gagnera un accroissement immense, en même

temps que le budget de la guerre ne stérilisera plus des centaines de millions par année.

C'est cette réforme dont nous voudrions voir la Chambre proclamer dès maintenant le principe.

Frédéric Cournet.

DÉPÊCHES DE NUIT

Par télégraphes spéciaux

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 3 mai.

Les Travaux législatifs

La distribution d'hier comprend un état des travaux législatifs dont la chambre est actuellement saisie.

D'après ce relevé qui a été fait au secrétariat général de la présidence ; il y a : 27 projets ou propositions de loi à l'état de rapport sur le fond ;

41 propositions de loi à l'état de rapport sommaire ;

40 projets de loi soumis à la commission du budget ;

423 projets ou propositions de loi soumis à 53 commissions spéciales, la même commission spéciale ayant à s'occuper de tous les projets et propositions relatifs à la même matière ;

4 propositions de loi soumises à l'examen de la première commission d'initiative ;

8 à l'examen de la deuxième ;

3 à l'examen de la troisième ;

12 à l'examen de la quatrième ;

43 à l'examen de la cinquième ;

1 projet de loi soumis à l'examen de la troisième commission d'intérêt local ;

7 à l'examen de la quatrième ;

17 projets ou propositions de loi à soumettre aux bureaux ;

Il y a en outre en exercice : 3 commissions d'enquête sur les élections de MM. Pain, de Ladouette et de Lanjuinais ;

1 commission de comptabilité pour l'année 1882 ;

1 commission chargée de réunir et de publier les textes authentiques des programmes et engagements électoraux des élus de 1882.

L'impôt sur les quittances

Samedi prochain viendra devant la Chambre la discussion de la prise en considération de la proposition de M. Ballue tendant à supprimer l'impôt sur les quittances et à lui substituer l'impôt sur les opérations de Bourse ; la date de samedi a été choisie d'un commun accord entre M. Ballue et M. Léon Say.

Divers projets de loi

On a distribué un grand nombre de projets ou de propositions de lois parmi lesquels nous relevons les suivants : Projet sur les attributions des Conseils municipaux ; projet sur la création de nouveaux bassins au Sud du port de Marseille, dont je vous ai télégraphié le texte en son temps.

Le projet de loi que va déposer M. Varroy, tend à modifier les conventions de 1857, 1859, 1863, 1868, passées avec l'Orléans, de manière à changer les époques de remboursement des avances faites par l'Etat.

Aux termes de ce projet de loi, la Compagnie d'Orléans doit remettre à l'Etat les bons remboursables d'année en année pendant cinq ans pour une somme de 207 millions, plus les intérêts pendant cinq ans, soit 20 millions. L'Etat serait autorisé à négocier ces bons en 1883, pour se procurer le montant immédiat des fonds.

Interpellation Clovis Hugues

L'interpellation de M. Clovis Hugues, qu'on avait annoncée au sujet de la révocation d'un employé de la manufacture des tabacs de Marseille, n'aura probablement pas lieu.

Les Enterrements civils

La proposition Chevandier, qui tend à réglementer les enterrements civils, prendra probablement toute la prochaine séance de la Chambre, de telle sorte que la question du divorce ne pourra venir que samedi.

Les Enfants abandonnés

M. Roussel, rapporteur de la commission des enfants abandonnés, a eu une entrevue avec M. Goblet, ministre de l'intérieur, et il a été décidé que la préfecture de police sera chargée de la surveillance de ces enfants. Dans la nouvelle rédaction du projet de loi, l'abandon de l'enfant, qui devait

simplement être constatée par le juge de paix, devra être fait devant ce magistrat, qui en jugera seul la validité.

Les Traités de Commerce

La commission des traités de commerce s'est réunie à l'issue de la séance. On sait que M. Teisserenc de Bort, nommé rapporteur des traités votés précédemment, va être chargé de rédiger les rapports sur les traités avec la Suisse, le Portugal, l'Espagne, l'Autriche Hongrie, la Suède et la Norvège ; on croit que ces rapports pourront être déposés samedi. Les dispositions de la commission paraissent dans leur ensemble, favorables à l'acceptation des traités. Le ministre sera probablement entendu jeudi.

Le Droit d'Association

Le bruit court que M. Marcel Barthe refuse de rédiger le rapport sur le droit d'association et les syndicats professionnels.

Le Concordat

Voici le texte d'une proposition déposée hier en séance par MM. de Laçarelle, Ballue, Lockroy, Raspail :

« La Chambre invite le gouvernement à rapporter les décrets, ordonnances, décisions ou arrêtés affectant au culte catholique, en dehors des prescriptions du Concordat et des lois organiques, une partie du domaine de l'Etat. »

La commission d'initiative qui sera chargée d'examiner cette proposition sera nommée jeudi, avant la séance, dans les bureaux.

Projet Varroy

Le projet de loi que va déposer M. Varroy tend à modifier les conventions de 1857, 1859, 1863, 1868 passées avec l'Orléans, de manière à changer les époques de remboursement des avances faites par l'Etat.

Aux termes de ce projet de loi, la Compagnie d'Orléans remettra à l'Etat des bons remboursables d'année en année, pendant cinq ans, pour une somme de 207 millions. L'Etat serait autorisé à négocier ces bons en 1883, pour se procurer le montant immédiat des fonds.

La Presse départementale

L'avis suivant est affiché dans les couloirs : Tribune de la presse départementale.

Jusqu'à la constitution d'un nouveau syndicat, les 25 places disponibles dans la tribune de la presse départementale seront réservées aux journalistes de cette presse qui les auront obtenues au secrétariat général de la questure, une heure avant l'ouverture de la séance ; ces cartes ne serviront que pour la journée, elles seront réservées à ceux qui se présenteront les premiers. Les anciennes cartes sont annulées.

Cette décision indique que la questure n'a pas voulu reconnaître comme syndicat général le Comité de la presse départementale qui a la suite de la scission que nous avons signalée, avait pris ce titre, excluant ainsi les réactionnaires.

Commission de la Magistrature

La commission de la magistrature se réunira demain, pour entendre la lecture du rapport de M. Pierre Legrand et pour trancher un certain nombre de questions de détail, comme celle du traitement des juges de paix, qui avaient été précédemment réservées.

Le Budget

Le nom de M. Héruit est prononcé avec une certaine persistance pour les fonctions de rapporteur général du budget.

Le recrutement de l'armée

La sous-Commission nommée hier par la Commission de recrutement s'est réunie après la séance. Elle se compose définitivement de MM. Gambetta, Francis Charmes, Margaine, Tézénas, Ballue et de Lanjuinais.

Cette sous-Commission a arrêté les termes d'un questionnaire fort étendu adressé au ministre de la guerre, portant sur le chiffre des incorporables dans les quatre dernières années liquidées : 1876, 1877, 1878 et 1879. Elle demande le chiffre des inscrits, des réformés et des dispensés du contingent, des engagés conditionnels ou engagés volontaires et le nombre des sous-officiers promus après chaque année de service. Dès que la sous-Commission aura reçu la réponse du ministre de la guerre, elle convoquera la Commission, qui pourra alors continuer ses travaux. On croit que ce sera dans une huitaine.

L'incident du Maroc

C'est M. Ténou qui doit poser la question sur l'incident du Maroc. Il a prévenu M. de Freycinet qu'il la poserait aujourd'hui.

LES JOURNAUX

Paris, 3 mai.

Le Journal des Débats trouve du plus pur draconien de vouloir, sans couleur d'égalité, faire passer sur toute la jeunesse

française le terrible niveau du service de trois ans.

— Le Parlement critique l'arrêté de M. Floquet transformant le boulevard Ornano en boulevard Barbès.

Il blâme aussi la décision du conseil général de l'Aube votant une souscription pour l'érection d'une statue à Danton. Il pense que ni Danton ni Barbès ne sont des modèles à proposer aux générations futures.

— La Lanterne raille M. Gambetta de vouloir contraindre les jeunes gens instruits et riches à devenir des sous-officiers. Elle critique sa demande que le budget de la guerre soit voté pour trois ans. Ce serait supprimer l'initiative et le contrôle de la Chambre.

— Le Radical pense que le projet de M. Delattre est impraticable.

— La Justice dit : A part quelques points, le projet de M. Goblet sur la loi municipale reproduit la législation de l'Empire.

— Le Voltaire demande de proclamer que tous les marchés à terme seront valables, quel qu'en soit l'objet, et de quelque manière qu'ils doivent se résoudre.

La République française compte sur les avantages matériels dont jouissent les sous-officiers comparativement aux soldats pour exciter l'ambition des jeunes gens ; le volontariat n'offre point d'avantages, parce qu'il ne mène à rien.

— Le Rappel dit que ce n'est pas seulement un devoir pour la Chambre de travailler de son mieux ; c'est son intérêt vital.

— Le Soleil, comparant la politique financière de M. Léon Say employée des expédients, tandis que M. Gladstone applique les principes. Il y a entre eux la différence qui existe entre un homme d'affaires habile et un véritable homme d'Etat.

LES SIÈGES VACANTS AU PARLEMENT

Paris, 3 mai.

On sait que des élections de ballottage doivent avoir lieu dans les arrondissements de La Palisse, Rochefort et Evreux. Après ces trois élections, il n'y aura plus qu'un siège vacant au Palais Bourbon, celui de M. de Bourgoing, député de la Nièvre.

Au Luxembourg, il y a cinq sièges de sénateurs vacants.

L'île de la Réunion élira, le dimanche 21 mai, un sénateur, en remplacement de M. Lasserre, décédé.

Les électeurs sénatoriaux du Cantal sont convoqués pour le dimanche 11 juin, à l'effet de donner un successeur à M. Bertrand, décédé.

Enfin, le Sénat devra lui-même nommer, dans le délai de deux mois, un inamovible, en remplacement de M. Bertrand, décédé.

Après ces diverses élections, il restera encore au Sénat deux sièges vacants, qui étaient occupés par des membres de la droite : MM. de Kerjégu (Finistère) et Halgan (Vendée).

Il ne pourra être fait d'élections partielles pour combler ces vacances avant le renouvellement partiel de 1885, parce qu'il reste encore, dans le Finistère et la Vendée, deux sénateurs et que, par suite, la représentation sénatoriale de ces départements n'est pas réduite de moitié.

INTERIEUR

Paris, 3 mai.

A L'OFFICIEL

Le Journal officiel annonce que MM. Milne-Edwards et Duvevriy sont nommés membres de la commission chargée d'étudier le projet d'une mer intérieure en Afrique.

Le lieutenant de vaisseau Minier est nommé au commandement de l'avis de la Basilic, à Cherbourg.

Les électeurs de Saint-Jean-Solyminieux (Loire) sont convoqués pour le 21 mai, afin d'élire un conseiller d'arrondissement.

LA MAIRIE DE PARIS

Rien n'est encore arrêté relativement au projet portant création de la mairie centrale de Paris. Il est inexact qu'il soit question d'accorder une indemnité de 60,000 fr. au maire de Paris, alors que le préfet de la Seine touche seulement 40,000 francs. Le chiffre de 40,000 francs qui a été indiqué pour les adjoints, et celui de 6,000 francs pour les conseillers sont également supérieurs aux chiffres admis en ce moment. Quant aux attributions du maire de Paris, aucune solution n'est encore intervenue. Le préfet de la Seine et le préfet de police n'ont pas été entendus ce matin en conseil des ministres.

PRISE DE HANOI

Un télégramme de Hong-Kong annonce que les troupes françaises se sont emparées de Hanoi, après un bombardement de deux heures. On croit que les pertes des Annamites sont peu considérables.

AFFAIRE SAVARY ET LECONTE

M. Janvier de la Motte a demandé, dans les couloirs de la Chambre, des explications à M. Humbert sur la situation dans laquelle se trouvent les deux députés : MM. Savary et Leconte.

M. Humbert a répondu à M. Janvier de la Motte qu'il avait la ferme intention de ne pas sortir de l'équité la plus absolue. Actuellement, il ne peut prendre aucune décision, l'instruction de l'affaire dans laquelle se trouve M. Savary se poursuit ac-

tivement. Quant à M. Leconte, il ne peut rien. Il n'aurait le droit de demander des poursuites qu'autant que la Compagnie d'Orléans déposerait une plainte. Or, aucune plainte n'a été introduite par la Compagnie.

UN SCANDALE A ROME

Rome, 3 mai.

La ville de Rome tout entière s'occupe d'un scandale sans précédent : Dimanche soir, pendant que M. Baccelli, le ministre de l'instruction publique, se trouvait avec son secrétaire derrière le Panthéon, pour visiter les fouilles, le professeur Sbarbaro s'est approché du ministre pour lui cracher au visage ; il le manqua néanmoins, et le secrétaire seul a été atteint. En raison de cette offense, le professeur Sbarbaro a été arrêté hier matin.

ÉTRANGER

ANGLETERRE

Chambre des Communes

Londres, 3 mai.

Sir Steffort Northcote dit que la situation de l'Irlande est tellement grave, qu'il est impossible de l'exagérer ; l'orateur critique vivement la mesure que le gouvernement a prise en libérant les députés suspects.

M. Gladstone répond que cette mise en liberté contribuera au maintien de l'ordre et de la paix en Irlande.

L'opinion du gouvernement est qu'il y a beaucoup à faire pour réorganiser le pouvoir exécutif en Irlande, et qu'il faut agir avec toute la promptitude nécessaire. M. Gladstone croit que l'on a pris les meilleures mesures pour atteindre ce but.

RUSSIE

Procès Makcheieff

St-Petersbourg, 2 mai.

Le procès du conseiller d'Etat et intendant Makcheieff et de ses complices, qui dure depuis un mois et demi, vient de se terminer.

Les journaux publient aujourd'hui le texte du jugement.

Les accusés Makcheieff, Prioroff, Chestakok et Karassevitch sont condamnés à la perte de leurs titres de noblesse et de leurs autres dignités et privilèges et à la déportation à Tomsk, Arkhangel et Perm.

Les autres prévenus sont condamnés à des peines moins rigoureuses.

AUTRICHE

Administration Bosnie

Vienne, 3 mai.

On parait décidé à n'introduire, pour le moment, que peu de modifications dans l'administration de la Bosnie et de l'Herzégovine. Cependant, dans les districts de Gachko, de Korito, de Bilek, de Trébigne, le long de la frontière monténégrine, l'administration politique sera confiée à des militaires.

Cet état exceptionnel durera deux ans, au plus trois ans.

Le Lloyd de Pesth lui-même approuve cette mesure dictée par la nature de la population de ces contrées.

ITALIE

Traité franco-italien

Rome, 3 mai.

La Chambre des députés a commencé aujourd'hui la discussion du traité de commerce franco-italien.

Les adversaires du traité ne l'ont attaqué, jusqu'à présent, que mollement.

M. Nigra ambassadeur

On assure que le roi a sanctionné la nomination de M. Nigra comme ambassadeur d'Italie à Paris, et celle de M. Ressmann comme premier secrétaire.

ESPAGNE

Anniversaire de l'Indépendance

Madrid, 3 mai.

La fête de l'anniversaire de l'indépendance espagnole a été célébrée à Madrid au milieu d'une foule immense et avec un ordre parfait. Le maire de la ville faisant dans son discours allusion à la guerre franco-espagnole, a prononcé les paroles suivantes : « Souvenez-vous de vos ancêtres, non pour haïr vos adversaires, mais pour tâcher d'imiter leurs vertus et leur esprit d'indépendance. »

La Vérité dont M. Portalis est le directeur politique, publié dans son numéro du mardi 2 mai, l'entrefflet suivant :

Le Réveil lyonnais, dont M. Frédéric Cournet est le rédacteur en chef reproduit dans son numéro d'hier, 30 avril, l'article que nous avons consacré dernièrement à M. Numa Baragnon, ancien administrateur de l'Anglo-Universal-Bank en même temps que président du Crédit de France et auquel nous avions donné pour titre : L'honneur clérical et l'honneur parlementaire.

Nous félicitons le Réveil lyonnais de cette preuve d'indépendance qui, de sa part, est presque un acte de courage, mais nous trouvons étrange que, prenant des articles à la Vérité, il ne la cite pas.

Le journal de M. Frédéric Cournet devrait laisser ces procédés au journal de M. Raveau.

Je ne m'arrêterai pas à rechercher les motifs de l'étrange insistance du journal de M. de Portalis à me rendre nominativement responsable d'une omission qui n'est pas mon fait. Je n'éprouve au surplus nul embarras à la trouver regrettable.

J'ajoute qu'il faut qu'on me connaisse bien peu dans le journal de M. de Portalis pour me « féliciter » de cette « preuve d'indépendance » qui serait en même temps « presque un acte de courage. »

Depuis plus de vingt ans ma vie est faite de ces preuves et de ces actes là. Né dans les rangs les plus avancés du parti révolutionnaire, dévoué tout entier, cœur, bras et tête à la cause du peuple, je suis de ceux qui méprisent les compromissions de conscience, les intrigues politiques et les roueries financières. Je n'ai jamais fait d'impure alliance et j'en n'ai jamais vu ma main dans de louches affaires.

Tout le monde n'en pourrait dire autant. F. C.

LE PARLEMENT & LES AFFAIRES

On lit dans l'Express :

L'Express a commencé et soutenu vaillamment — il peut se rendre ce témoignage — une campagne contre le cumul des fonctions et des mandats.

Il y a un autre cumul que l'opinion publique a plus d'une fois flétri et contre lequel, à la fin de la dernière session, notre ami, M. Benjamin Raspail, a déposé une proposition de loi applaudie ; c'est le cumul du mandat législatif ou sénatorial avec les fonctions d'administrateur dans les compagnies financières ou d'assurances, qui se servent souvent des noms des députés ou des sénateurs comme d'un appât pour les émissions ou pour la clientèle.

C'est, croyons-nous, faire œuvre de moralité que de publier les noms de ceux des mandataires du pays qui sont dans « les affaires ».

L'Express commence aujourd'hui cette publication. Puisse-t-il en ressortir la nécessité d'interdire aux membres du Parlement toute participation dans les entreprises, dont quelques-unes sont à bon droit suspectes, ou la nécessité d'interdire l'entrée du Parlement aux hommes d'affaires.

Il y va de l'honneur et de la sécurité de la République.

Voici une première liste des députés et des sénateurs qui sont visés par la proposition Raspail, laquelle, comme on sait, doit être reprise au cours de cette session par M. Rogues de Filhol :

DÉPUTÉS
BRELLAY (Seine), administrateur du Progrès National (assurances).
BRICE (Ille-et-Vilaine), administrateur du Crédit Foncier et des Chemins de fer du Nord.

BOUCHET (Bouches-du-Rhône), administrateur de l'Union nationale (assurances).
Jean DAVID (Gers), administrateur du Comptoir industriel de France et des colonies et du Progrès national (assurances).

DE LA PORTE (Deux-Sèvres) administrateur des Chemins de fer de l'Etat.
ETIENNE (Oran), administrateur de la Caisse centrale du Travail et de l'Épargne et des Chemins de fer de l'Etat.

GERMAIN (Ain), président du Crédit Lyonnais.
DE HERMÉDE (Seine), administrateur de la Caisse centrale du Travail et de l'Épargne.

LA VIELLE (Manche), administrateur de l'Union nationale (assurances).
LEBAUDAY (Seine-et-Oise), vice-président des Chemins de fer de l'Etat.

LAISANT (Loire-inférieure), administrateur du Progrès national et de la République (Assurances).
LATRADE (Corrèze), administrateur des Chemins de fer de l'Etat.

LESQUILLER (Aisne), administrateur des Chemins de fer de l'Etat.
LEPÈRE (Yonne), administrateur de la Caisse centrale du Travail et de l'Épargne.

LECOMTE (Mayenne), administrateur de la Caisse commerciale de Paris.
LEVIQUE (Eure), sous-gouverneur du Crédit foncier.

MIR (Aude),

Baron REILLE (Tain), membre du Comité de la Société d'assurance mutuelle immobilière contre l'incendie de la ville de Paris.

Léon RENAULT (Alpes-Maritimes), administrateur de la Banque hypothécaire.

SAVARY (Manche), président de la Banque de Lyon et de la Loire, des Coupons commerciaux et de l'Union nationale (assurances).

De SOUBEYRAN (Vienne), président de la Banque d'escompte, administrateur de la Foncière (assurances) et de la Banque hypothécaire, etc., etc.

SÉNATEURS

ARBEL (Loire), administrateur de la Caisse centrale du travail et de l'épargne BARAGNON (Inamovible), président du Crédit de France et administrateur du Lion (assurances).

CALMON (Inamovible), président des Chemins de fer de l'Etat.

CLAUDE (Vosges), administrateur de la Caisse centrale du travail et de l'épargne.

DENORMANDIE (Inamovible), administrateur de la Banque hypothécaire et de la Nationale (assurances).

DUCLERCQ (Inamovible), président de la Confiance (assurances); administrateur de la Banque de Paris et des Pays-Bas, des Chemins de fer andalous, du Midi et de la New-York (assurances).

FERRAY (Seine-et-Oise), président du Midi (assurances).

FRESNEAU (Morbihan), vice-président de la Fédération (assurances).

GOUIN (Inamovible), administrateur de la Banque hypothécaire.

GUILFREY (Hautes-Alpes), administrateur du Crédit foncier et de la Compagnie foncière de France et d'Algérie.

LABICHE (Eure-et-Loire), administrateur des Chemins de fer régionaux.

LARENTY (Ais), (Loire-Inférieure), administrateur du Crédit foncier colonial.

MAGNIN (Inamovible), gouverneur de la Banque de France.

MARTENOT (Allier), administrateur de la Caisse générale des familles (assurances).

PALOTTE (Creuse), président des Houillères d'Anzin.

POUYER-QUERTIER (Seine-Inférieure), président de la Banque Parisienne.

SAY (Seine-et-Oise), administrateur du Chemin de fer du Nord et du Chemin de fer de Madrid à Saragosse et Alicante.

SCHERER (Inamovible), administrateur de la Foncière (assurances).

TEISSERENC DE BORT (Haute-Vienne), administrateur du Chemin de fer de Madrid à Saragosse et Alicante.

TENAÏLLE-SALIGNY (Nièvre), vice-président des Coupons commerciaux et administrateur de l'Union nationale.

(A suivre). LONGUEVILLE.

LE TRIOMPHE DE LA LAND-LEAGUE

Nous avons maintes fois émis l'avis — nos lecteurs s'en souviennent — que le gouvernement anglais n'aurait pas plus raison de l'agitation irlandaise par la violence qu'il n'en avait eu raison par le land-act Gladstone; que c'était la question de la propriété tout entière qui se soulevait et qu'il n'existait qu'un seul moyen de la résoudre: attribuer, directement, sans ambages ni circonlocutions, la terre au fermier.

Les événements ne tardèrent guère à prouver que nous étions dans la vérité. Voici, en effet, que le parti conservateur de l'Angleterre, c'est-à-dire le parti le plus aristocratique qui soit au monde, le parti des grands seigneurs du sol, vient, allant d'un coup beaucoup plus loin que tous les ministres libéraux passés et actuels, d'inscrire résolument sur son programme cette attribution de la terre au fermier.

Il ne s'agit pas ici de demi-mesures, on ne s'attarde plus à chercher, à rétablir des rapports amicaux entre les propriétaires et leurs fermiers, en faisant déterminer par une commission quelconque le taux du loyer, le chiffre des indemnités dues aux terrassiers en cas de congé, etc., etc.

Les conservateurs anglais disent hardiment: Il faut enlever tout droit au propriétaire.

Assurément, s'ils se sont décidés à cette radicale initiative, c'est surtout en vue de faire un échec au cabinet Gladstone et de s'emparer de sa succession; mais ce serait grandement se méprendre.

dre que de ne vouloir voir que cela dans leur décision.

Le droit de propriété est celui qui leur tient le plus au cœur. S'ils se résolvent à le sacrifier au préjudice des lords irlandais, c'est qu'ils sentent le danger immense d'une agitation qui se perpétue et pourrait gagner l'Angleterre, proprement dite elle-même. Ils espèrent, grâce à un sacrifice partiel, le détourner de celle-ci.

Leurs espérances, nous le pensons, seront vaines. Quand un problème social est posé, il va nécessairement et fatalement jusqu'au bout. On peut triompher d'une résistance qui se base sur des idées politiques, on ne triomphe pas d'une résistance qui se base sur des idées sociales, parce que l'intérêt de ces dernières est visible même aux yeux des plus humbles, tandis que celui des premières reste souvent caché pour la masse.

Tôt ou tard donc un land-mouvement se produira au sein des comtés anglais, dont le sol est dans les mains de quelque duc ou de quelque prince.

Mais quoiqu'il en soit de cet avenir, il y a un spectacle inattendu à voir des réactionnaires se prononcer aussi nettement pour une pareille réforme.

Et déjà leur attitude a amené un changement complet dans les allures du ministère.

Le régime arbitraire va brusquement disparaître en Irlande.

M. Forster est démissionnaire. Demain, vraisemblablement, M. Parnell et ses codétenus sortiront de prison.

Et dans le courant de la semaine, selon toute probabilité, un bill sera présenté au Parlement qui déclarera propriétaires les fermiers.

THEATRES

SERGE PANINE

La réouverture du Théâtre-Bellecour a eu lieu avant-hier avec *Serge Panine*, la comédie de Georges Ohnet, jouée par la troupe du Gymnase, avec le concours de M^{lle} Favart de la Comédie Française.

L'interprétation est excellente, l'œuvre, de valeur; le succès a été grand.

Il est inutile, croyons-nous, de rappeler le sujet de cette pièce dramatique tirée d'un roman fort lu, fort apprécié et qui a obtenu un prix à l'Académie française. C'est de la haute comédie, c'est une scène des moeurs actuelles rendue avec une vérité saisissante, un talent admirable.

Mme Favart à qui est confiée le rôle si chargé de Mme Desvarrennes, s'en tire avec le talent qu'on lui connaît. Dans les scènes les plus triviales, dans ce genre de plébéienne parvenue, cette artiste évite avec une rare habileté le ridicule dans lequel tombent si souvent les médiocrités.

Mme Favart est superbe dans ses danses de mère, dans ses mouvements d'indignation.

On l'a applaudie et rappelée à diverses reprises.

Mlle Jeanne Brindeau a été charmante dans le rôle de Micheline, la femme trompée et indignement volée par un mari libertin et viveur.

Son organe sympathique et sa tenue correcte ont été justement admirés.

Mlle Mary Julien a également obtenu beaucoup de succès.

M. Marais qui avait certainement le rôle le plus écrasant, le plus ingrat de l'ouvrage, s'en est tiré en artiste de valeur. Un peu froid aux deux premiers actes, il a joué les trois scènes de l'amour, de l'adultère et de la mort avec une conviction profonde, une chaleur communicative. On l'a écouté avec admiration et applaudi sans réserves.

M. Landrol a eu une bonhomie et une jovialité charmante dans le rôle de Cayrol.

MM. Lugnet, Dufernez, Gueury, etc., ont été très convenables.

Serge Panine est donc un succès pour le Théâtre-Bellecour. Comme pièce d'ouverture pour la nouvelle saison c'est d'un bon présage. Nous serions heureux de voir l'œuvre de M. Georges Ohnet tenir l'affiche dans notre ville pendant plusieurs jours, persuadé que le public rendrait justice à la valeur de l'œuvre en accourant en foule à son audition.

J. DAVERNY.

LES DOMINOS ROSES

La première représentation des *Dominos roses* donnée hier aux Célestins a obtenu un véritable succès.

— Naturellement.

— Et si elle ne me répondait pas ?

— Alors tu lui écrirais de nouveau pour lui annoncer ta visite.

— Tout cela demandera quatre ou cinq jours; du temps perdu !

— Tu n'as plus à le compter, après l'être livré pendant plus de six années à d'inutiles recherches, dit Mélanie en souriant. Du reste, continua-t-elle, il est possible que madame de Coulange puisse te recevoir et causer avec toi, en tête-à-tête, sans être gênée par son mari, ni par ses domestiques. Mais il y a des femmes qui ne sont jamais complètement libres, même dans leur maison. Je pensais à cela en te disant de prier la marquise de te fixer un rendez-vous.

— Que de précautions ! fit Morlot.

— Dans cette circonstance, mon ami, tu ne saurais en prendre trop.

La marquise de Coulange va se trouver vis-à-vis de toi dans une situation extrêmement difficile et pénible; c'est pourquoi je te recommande encore de ne rien brusquer, d'être prudent et discret. Sache bien que tu obtiendras plus par la douceur qu'en employant la menace. Tu diras à la marquise ce que tu veux, ce que tu as le droit d'exiger d'elle, et tu verras ce qu'elle te répondra.

Il y eut un moment de silence.

L'œuvre de MM. Delacour et Hennaquin a été convenablement rendue.

Mmes Carina, Leriche et M. Numa se sont particulièrement fait applaudir.

GRAND-THEATRE

Aujourd'hui jeudi, 4 mai, première représentation la *Fille du Tambour major*, opéra comique en 3 actes, avec le concours de M^{lle} Simon Girard dans le rôle de Stella qu'elle a créé à Paris, M. Simon Max, dans le rôle de Griolo, et créé à Paris.

On se souvient encore du succès obtenu par cet ouvrage à son apparition sur le théâtre de Lyon. La direction a apporté tous ses soins pour monter l'ouvrage avec l'importance qui exige la mise en scène d'un grand théâtre. Le tableau: l'entrée des Français à Milan sera d'un grand effet. Défilé avec la musique militaire du 140^e au grand complet, ainsi que les tambours, les cavaliers formeront un ensemble de plus de trois cents personnes.

L'ouvrage sera dirigé avec l'orchestre du Grand-Théâtre par M. A. Luigini.

SPECTACLES DU 4 MAI 1882

8 h. 1/4. — La *Fille du tambour major*. Théâtre des Célestins.

7 h. 1/4. — Le *Meurtrier de Théodore*. L'*Histoire d'un sou*. Le *Petit voyage*.

Théâtre Bellecour

7 h. 3/4. — *Serge Panine*, com. en 5 act.

ADMINISTRATION DES POSTES

Nous sommes heureux que M. le Directeur des postes ait bien voulu prendre en considération l'article que nous avons fait paraître hier.

Voici la lettre qu'il adresse à M. le Receveur principal et que nous reproduisons :

Monsieur le Receveur principal, Un journal de Lyon fait aujourd'hui, au sujet de la tenue des facteurs de la ville des observations qui me paraissent absolument fondées.

J'ai eu occasion de faire part aux facteurs des intentions énoncées par le ministre. Il se propose de donner une capote-manteau, une pèlerine-capuchon et un pantalon de drap.

En attendant que ces objets puissent être fournis, il convient que les facteurs se mettent en mesure de se procurer eux-mêmes des effets d'habillement que l'administration ne peut pas leur donner, à savoir une tunique vareuse nouvelle modeste et un képi.

Je prie M. le Receveur principal de donner connaissance de ma lettre aux facteurs de son bureau et de leur fournir toutes les indications propres à leur permettre de faire prochainement leurs commandes.

Le Directeur des Postes : Signé : MOLLARD.

M. le directeur paraît engager les facteurs à se mettre en mesure de se procurer les vêtements nécessaires... et avec quel argent ? s. v. p.

Est-ce avec les 2 fr. 50 qu'ils gagnent journalièrement; cela nous paraît très maigre, d'autant mieux qu'avec cette somme exhorbitante, il faut vivre, payer son loyer, etc., etc.

Nous estimons que l'administration des postes peut répondre pour ses employés, qui seront heureux de se faire confier, de par la garantie administrative, des vêtements qui leur sont, en ce moment, indispensables.

Cette administration puissante n'hésitera pas à le faire, nous en sommes convaincu.

CHRONIQUE LOCALE

Le maire de Lyon vient de répartir les divers services entre les douze adjoints :

M. Bouffier est chargé des affaires générales, de l'assistance publique et des beaux-arts;

M. Dubois, des pompiers, de l'éclairage, de la police, de l'architecture;

M. Rossignol, du contentieux et de la comptabilité;

M. Chéron, de la voirie;

M. Clavel, de l'instruction publique;

M. Aubert, des dons et legs, des cultes, des affaires militaires et des archives.

Voici, d'autre part, comment les adjoints ont été divisés entre les arrondissements pour remplir le rôle d'officiers de l'état civil :

1^{er} Arrondissement Dobois et Clavel.

2nd Aubert et Vignat.

3rd Bouvier, Guichard.

4th Rossignol, Rochet.

5th Chéron, Despeigne.

6th Bouffier, Chevillard.

D'autre part, à chaque adjoint central a été donné un suppléant : M. Chevillard sera le suppléant de M. Bouffier, M. Vignat et M. Dubois, M. Despeigne de M. Chéron, M. Guichard de M. Clavel.

L'Exposition horticole s'ouvre aujourd'hui jeudi, 4 mai, aux Folies-Bergères. Elle sera sans doute digne de ces expositions que la Société d'horticulture du Rhône nous donne depuis de si longues années, et qui deviennent de plus en plus charmantes à mesure que progresse l'art horticole.

Toutefois, celle qui s'ouvre se présente sous un aspect plus particulier à un double point de vue. C'est une exposition de printemps, c'est-à-dire d'une saison où les fleurs semblent avoir plus d'attrait par le contraste qu'elles produisent avec le souvenir de la tristesse de l'hiver.

Comme conséquence inévitable, l'exposition n'a pas lieu en plein air; beaucoup de fleurs n'auraient pu affronter une transition de température qui pourrait leur être funeste ou s'exposer à des intempéries trop fréquentes à cette époque de l'année.

Tout donne lieu de croire cependant que les organisateurs auront su tirer des Folies-Bergères tous les éléments qu'il possédait pour transformer cet établissement en un temple de Flore.

En effet, malgré le désordre actuel et inséparable de toutes installations, on peut juger les grandes lignes des dispositions; les massifs de plantes splendides, les rochers, la cascade, les mille produits qui sont on ne peut plus variés, tout cela condensé dans un cadre restreint, mais bien utilisé, produit un effet qui mérite d'être vu.

Le soir, sous l'effet de l'illumination, le coup d'oeil doit être extraordinaire, et les symphonies de concert s'y mêlant les impressions seront délicieuses.

Hier est venu devant la première chambre de la cour d'appel, présidée par M. le premier président Millavoie, le procès intenté par MM. Archet, Sattin et Thévenin, actionnaires de la société du Théâtre Bellecour, aux membres du conseil d'administration de cette société.

M. Forni du barreau de Paris, a pris la parole aux noms des demandeurs.

Sa plaidoierie a occupé toute l'audience.

Nous ferons connaître l'arrêt de la cour.

On nous signale le mauvais état dans lequel se trouvent certaines maisons du cours Lafayette, avoisinant la rue Boileau.

Les façades en sont noires et les propriétaires si prompts à réclamer le prix de leur location, devraient bien apporter la même exactitude à observer les règlements de police qui prescrivent le blanchiment des maisons tous les cinq ans.

En outre, les trottoirs sont depuis longtemps venis de bitume, ce dont la voirie ne paraît pas se douter.

Espérons que les justes réclamations des habitants de ce quartier seront entendues en haut lieu.

L'administration lyonnaise, dit le *Courrier de Lyon*, permettra-t-elle qu'on lui attribue l'excellent projet qu'annoncent les journaux parisiens.

On prête à l'administration l'intention de se montrer très rigoureuse envers les étalagistes qui sont constamment en contravention pour envahissement de la voie publique. Les procès-verbaux ne leur seraient plus ménagés et la prison serait appliquée aux récidivistes incorrigibles.

L'abus, à Lyon, est craint. Sur les trottoirs étroits, la circulation devient impossible; dans nos grandes rues, on se croira bientôt en pleine foire de campagne, au milieu des déballages des baraques de marchands ambulants.

Cette recrudescence d'étalages au dehors est aussi désagréable pour les marchands qu'au public, mais les négociants les plus sérieux sont entraînés dans cette voie absurde par la sottise des acheteurs et la tolérance de la voirie.

Les acheteurs d'abord: ils se laissent prendre par l'appât d'une foule de marchandises avariées que l'exposition sur le trottoir a détériorées plus encore. La voirie: elle oublie qu'il n'est pas digne d'une grande ville de faire de ses rues des routes de villages, encombrées de camelots, et que le bénéfice retiré de ces autorisations ne compense pas l'enlaidissement de Lyon.

Ceci dit, nous ne doutons pas que rien ne soit changé.

Concours hippique

Grâce au soleil, la foule est revenue au concours et les tribunes étaient envahies hier par un public aussi nombreux que choisi.

Voici les résultats de la journée d'hier :

Chevaux attelés en paire
1^{er} prix: *Paladine*, à M. d'Assigny; *Riche*, à M. Granfier.

2nd prix: *Derat*, à M. Adverier; *Nigos*, à M. Advenier.

3rd prix: *Magenta*, à M. Pitaut; *Auseigny*, à M. Pitaut; *La Vallée*, à M. Neuvet; *Polka*, à M. Clément.

Flots de rubans: *Biche*, à M. Berthelier; *Bichette*, à M. Rotigier; *Jongleur*, à M. Bernadat; *Volligeur*, à M. Bernadat.

Courses au trot monté
Distance, 1,200 mètres, en une épreuve. Première catégorie, 6 prix: 2,035 fr.

1^{er} prix: *Toilette*, à M. Loisy.

2nd prix: *Dynamite*, à M. Thevin, pour M. Colas.

3rd prix: *Bon Cœur*, à M. Perrot, pour M. Gaston Perrot.

4th prix: *Etincelle*, à M. Vital, pour M. Lambert.

5th prix: *Savage*, à M. Bourre.

6th prix: *Comète*, à M. Marion.

7th prix créé: *Amanda*, à M^{me} veuve Baudot.

8th prix créé: *Fend-P'Air*, à M. de Chanterlerie.

9th prix créé: *Miss Flora*, à M. Perrousset.

Courses au galop
Distance: trois tours, 1,200 mètres, 13 obstacles. Première catégorie, 2^e section. Chevaux de cavalerie légère, chevaux de 4 ans, 65 kil; chevaux de 5 ans et au dessus, 70 kil.

1^{er} prix: *Calvaços*, à M. Chaindid, sous-lieutenant au 8^e hussards.

2nd prix: *Catence*, à M. de Boéri, sous-lieutenant au 8^e hussards.

3rd prix: *La Joyeuse*, à M. Gouget, sous-lieutenant au 8^e hussards.

Flots de rubans: *Tortue*, à M. Roux (3^e hussards); *Helios*, à M. de Guin (3^e hussards); *Océane*, à M. Habert (3^e hussards); *Méridore*, à M. de Castéra de Villemarin sous-lieutenant au 8^e hussards.

Habits rouges (Pemièrs division)
1^{er} prix, 250 fr.: *Niagra*, à M. Giron.

(Deuxième division)
1^{er} prix, 300 fr.: *Eglantine*, à M. de Vira-bray.

2nd prix, 300 fr.: *Vevelle*, à M. le marquis de Gain.

On assure que M. Cazelles ira comme préfet à Lyon aussitôt que M. Oustry sera nommé conseiller d'Etat.

Une médaille d'honneur d'argent de 2^e classe, vient d'être accordée au sieur Verrier, marinier à Condrieu.

Il a été versé à la caisse du receveur du bureau de bienfaisance pour les pauvres de Lyon :

1^{er} Par les auteurs et compositeurs de musique, la somme de 81 fr. 22, représentant le quart des droits qui leur sont dus sur le produit d'un bal donné au Théâtre Bellecour par les étudiants des facultés de l'Etat.

2nd Par la société des Amoneggi, la somme de 183 fr. 70, montant du reliquat du concert donné par elle au théâtre des Variétés.

Le mois de mai n'est pas seulement la saison des roses, des petits pois et des feuilles vertes, il va nous apporter encore quelque chose de mieux.

Un consistoire du pape.

Léon XIII va créer quelques cardinaux dont paraît-il, le besoin se fait sentir. Il va notamment donner le chapeau rouge au Père Monsabré.

Rouge — comme le feu de l'Inquisition.

M. Allard, voiturier au service de MM. Maisonneuve, marchand de charbons, chargerait, hier matin, une voiture de charbon, lorsqu'une marche de l'estrade qu'il gravissait se rompit.

M. Allard fut précipité à terre et la charge qu'il portait lui tomba sur la poitrine. M. Allard a été relevé dans un piteux état et transporté à son domicile où il a reçu les premiers soins et de là à l'Hôtel-Dieu.

M. Allard est marié et père de famille. Sa femme est déjà à l'Hôpital.

Hier est morte à l'Hôtel-Dieu une jeune fille dont la fin tragique est le dénouement d'une triste drame de famille.

Cette malheureuse était la fille d'un négociant de notre ville. Séduite par un employé de son père, elle était devenue mère; ses parents l'avaient alors renvoyée impitoyablement, après l'avoir rouée de coups.

L'infortunée endura privations sur privations, tomba gravement malade. Avant sa mort, elle a fait appeler ses parents qui n'ont pas voulu la voir.

Un employé du P.-L.-M., le nommé C..., a été hier matin frappé subitement d'une attaque d'apoplexie dans la rue Bourbon.

Conduit dans une pharmacie de cette rue, il a expiré au bout de quelques instants, malgré les soins intelligents qui lui ont été prodigués.

La famille de ce malheureux, prévenue aussitôt, a fait transporter le corps du défunt à son domicile.

Hier matin, vers dix heures et demie, un rassemblement considérable s'était formé autour du nommé B..., âgé de 42 ans, journalier.

Ce malheureux, sujet à des attaques d'épilepsie, était tombé sur la chaussée de la rue Mollière, et dans sa chute s'était fait à la tête une grave blessure.

Après avoir reçu des soins à la pharmacie Salette, quai de la Guillotière, il a été conduit en voiture à l'Hôtel-Dieu.

Le parquet de Lyon a fait procéder, hier, à l'arrestation d'une jeune fille de la commune de Bessenay, coupable d'infanticide.

Cette malheureuse fille, abandonnée par un séducteur, avait accouché clandestinement d'un enfant du sexe masculin.

Le lendemain, elle avait déclaré à la mairie que le petit être était mort.

Certains bruits ne tardèrent point à circuler dans le village; on racontait que l'enfant avait péri de mort violente.

Le frère de Louise la pressa de questions et finit par arracher l'aveu de son crime. La jeune fille, craignant de se voir mépriser, à cause de sa faute, par toutes ses compagnes, avait étouffé son fils.

Le frère alla avertir le maire de Bessenay.

Le magistrat, à son tour, prévint le parquet, qui lança un mandat d'arrêt contre l'auteur de cet infanticide.

Dans la soirée d'hier, vers onze heures, une voiture de maître, qui suivait la rue du Peyrat, a eu un essieu brisé.

Les personnes qui se trouvaient dans l'intérieur n'ont eu aucun mal.

Tout s'est borné à des dégâts matériels peu considérables.

Le nommé Ducros François, marchand de bois à Saint-Igny-de-Vers (Rhône), conduisait une voiture attelée d'un cheval, lorsqu'en passant dans la grande rue de la Guillotière, l'animal, effrayé

par le passage d'un tramway, recula brusquement et enfonce la devanture de M. Rabotel, ferblantier dans cette rue.

Les dégâts, qui s'élevaient à 50 francs environ, ont dû être remboursés par le propriétaire du véhicule.

Le préfet du Rhône donne avis qu'un programme pour le concours d'admission des emplois d'élevé du service de santé militaire est déposé à la préfecture (1^{re} division, 9^e bureau), où les intéressés pourront en prendre connaissance.

Monument Pinet
Nous avons omis de dire, dans notre compte rendu de l'inauguration du monument Pinet, que non-seulement la sculpture mais encore l'architecture était l'œuvre de M. Jean, sculpteur.

Conférence populaire
Samedi 6 mai, à 8 heures du soir, salle de la Perle, place de la Croix-Rousse, Conférence populaire, libre et gratuite, sous les auspices des sociétés : la Pensée-Libre et la Jeune Libre pensée sociale de Lyon.

Le citoyen Brugnot traitera de la *Cléricisme et le Socialisme*, sous la présidence du citoyen Frédéric Courmet, ex-membre de la Commune et rédacteur en chef du *Réveil Lyonnais*.

Société Fraternelle des Anciens Soldats d'Infanterie de Marine
Les sociétaires et adhérents sont priés d'assister à la réunion générale extraordinaire qui aura lieu samedi, 6 courant à 9 heures du soir, au café des Arts-et-Métiers, 16, rue de Jussieu.

ORDRE DU JOUR
Réception des nouveaux adhérents. — Versement de la cotisation. — Lettre de M. le général commandant la place de Lyon. — Importante communication.

Train de Plaisir
La Compagnie du chemin de fer de l'Est de Lyon, organise un train de plaisir à prix réduits, pour le dimanche 7 mai 1882.

Retour. — Saint-Genix-d'Aoste (départ soir), 7 h. 46; Les Avenières, 7 h. 59; Mâ, 8 h. 12; Crémieu, 8 h. 25; Lyon (arrivée), 10 h. 07.

Société de retraite pour la vieillesse
L'Administration de la société prie instamment les sociétaires de faire tout leur possible pour assister à l'assemblée générale annuelle qui aura lieu le dimanche 7 mai à midi, salle de l'Alcazar, rue de Séze, aux Brotteaux.

Bal des Liquoristes
La commission d'organisation pour le bal des liquoristes a l'honneur d'informer toute la corporation qu'elle se réunira tous les mercredis et les samedis, jusqu'à nouvel ordre, dans les salons du café du Grand-Orient, cours Morand, 10, de 8 à 11 heures du soir, pour la continuation de son travail et recevoir les cotisations des adhérents.

Bal des Liquoristes
Le trésorier, H. SABOT. Le secrétaire, G. MAYNARD.

Bal des Liquoristes
Nous rappelons à nos lecteurs la Pharmacie Moderne de Lyon, 5, rue Sainte-Catherine, à Lyon : cet établissement modèle,

resté sans rival, malgré tous les imitateurs qu'il a suscités, a une trop honorable et trop juste notoriété pour qu'il soit nécessaire de faire son éloge; en effet, tout le monde sait qu'aucune maison à Lyon ne peut offrir, à des prix aussi avantageux, des médicaments aussi bien préparés; que nulle part les ordonnances de messieurs les médecins ne sont exécutées avec autant de soins et de célérité et tarifées avec autant de modération, et que les spécialités de toutes sortes et les eaux minérales françaises et étrangères y sont l'objet de remises plus fortes que partout ailleurs.

Cabinet de consultations médicales
gratuites tous les jours.

TRIBUNAUX
Tribunal correctionnel de Lyon
Le nommé B..., sujet italien de naissance, est grec par les habitudes.

Il a été surpris, il y a quelques temps, dans une maison du quartier des Terreaux plant, avec une habillée sans pareille, une carte qui lui était nécessaire pour compléter le point de vue.

Devant le tribunal, B... a essayé mais en vain de se disculper. Les juges incrédules l'ont condamné à un mois de prison.

A la même audience, a comparu le nommé S..., marchand revendeur, cours Vitton, prévenu de vol de saucissons au préjudice de M. C..., charcutier, dont l'entrepôt est situé rue Masséna.

Les circonstances dans lesquelles ce vol a été accompli, dénotent de la part de son auteur, une habileté rare et une audace grande.

Le tribunal s'est montré justement sévère à l'égard du prévenu qui a été frappé d'un an et un jour de prison.

DÉPARTEMENTS
LOIRE
INFORMATIONS ET NOUVELLES
Saint-Etienne. — On annonce que la grève des mouleurs et modeliers de Saint-Etienne, vient de se terminer heureusement.

La réduction de la journée de travail, à 10 heures, a été consentie par les patrons. Des médailles d'argent de 2^e classe viennent d'être accordées pour actes de dévouement aux dénommés ci-après :

Jean Marie Chopard Champin à Lavalla, qui s'est distingué en portant secours à un homme tombé dans un cours d'eau et en bravant les dangers d'un incendie pour sauver des objets de valeur.

Jean-Marie Maisonnial, amburgeist à Andrézieux, qui s'est jeté dans la Loire, au milieu des glaçons, pour sauver un homme en danger de mort.

ACCIDENT DE VOITURE
Une jeune fille de treize ans, Marie Gilet, a été renversée, hier matin, à 10 heures, rue de la République, par un fiacre de la Compagnie Urbaine, qui marchait à une allure excessive.

LES VICTIMES DU TRAVAIL
Samedi, à 9 heures du matin, le nommé Jacques Maurissin, embrancheur au puits Saint-Louis, a eu les deux jambes fracturées par un chariot vide qui avait été lancé sur un plan incliné sans être freiné.

Ce malheureux jeune homme a été transporté à l'hôpital du Soleil, où il est mort dimanche, à midi.

TRAMWAYS A VAPEUR
Le *Chambon*. — A la suite de la publication de notre article relatif aux accidents de voitures résultant de collisions avec les tramways à vapeur, un petit journal local disait, il y a deux jours, que nous étions bien sévères pour la Compagnie, et prenait sa défense d'une façon toute particulière.

Ayant conscience de notre impartialité et de la justesse des moyens que nous indiquions, nous n'avons pas cru devoir relever l'article du journal en question, ne doutant pas d'ailleurs, que les événements ne vinssent bientôt, et malheureusement nous donner raison.

Hier donc, une nouvelle collision a eu lieu sur la route de Verrerie, près de la Ricamarie, entre un train de tramways et la voiture publique qui fait le service de Saint-Etienne à Firmioy.

Voici comment cet accident est arrivé : comme sur la précédente, César écrivit l'adresse de Lucile; il mit les deux enveloppes dans son portefeuille, se coucha et s'endormit.

Le lendemain il ne sortit de chez lui que vers quatre heures du soir, après avoir dit à son valet de chambre : « Je vais à Maisons-Laffitte... — Je ne rentrerai pas cette nuit. »

Il dina dans un restaurant du boulevard et gagna, comme la veille, la rue Philippe-de-Girard.

Une heure après un borgne vêtu en campagnard, portant au bras un vieux sac de nuit très gonflé, monta en fiacre à la station du square de la Chapelle, et donna au cocher l'ordre de le conduire au chemin de fer d'Orléans.

A huit heures quarante-cinq minutes ce borgne monta dans un compartiment de seconde classe, semblait s'endormir profondément, et paraissait ne se réveiller qu'à la station d'Amboise, où il descendait à une heure huit minutes du matin.

L'attelage de cette voiture s'étant effrayé à l'approche du train, le conducteur et un voyageur descendirent afin de maintenir les chevaux. Malgré tous leurs efforts, ils ne purent y parvenir, et les chevaux, toujours reculant, poussèrent la voiture jusque sur la voie ferrée, à ce moment, elle fut atteinte et assez sérieusement avariée par la machine du train qui la jeta de côté.

On comprend la légitime frayeur des voyageurs qui se trouvaient à l'intérieur du véhicule. Ils n'ont, fort heureusement, pas été blessés.

Il n'y a pas encore huit jours, c'était à la voiture de M. Rochet, de Vienne, qu'un accident identique arrivait route de Roanne.

C'est donc un cas à prévoir et, si nous écartons la question de traversée de la voie en laissant l'entière responsabilité aux conducteurs de voitures, il reste à sauvegarder la sécurité de celles allant à l'encontre des trains ou marchant dans le même sens qu'eux.

Jusqu'à présent, il n'y a eu que des voitures brisées et des blessures sans gravité. Au premier, puissions nous être prophètes, il y aura des accidents beaucoup plus graves à déplorer.

Or, pour les prévenir, il n'y a qu'à exiger qu'il soit fait usage des freins sur un signal donné par le machiniste, afin que celui-ci soit toujours maître de son train.

Il faut exiger aussi, que la vitesse réglementaire ne soit point dépassée. A cette condition seulement, la part de l'éventualité pourra être faite.

Nous avons affirmé une fois notre impartialité et notre bienveillance pour le service des tramways; nous n'y reviendrons pas mépris, quoiqu'en puisse dire notre confrère stéphanois, nous réclamerons chaque fois que l'occasion s'en présentera, l'application des améliorations dont il s'agit.

LAICISATION DE L'ÉCOLE COMMUNALE
St-Rambert. — Le *Mémorial* ne paraît pas content de cette laïcisation qui a eu lieu lundi, au grand scandale des honnêtes gens, dit-il.

Le *Mémorial* insinue ensuite galamment que 50 élèves seulement sur 150 sont rentrés sous la direction des instituteurs laïques, lesquels auraient, selon lui, promis d'enseigner le *catechisme*, afin de faire revenir les élèves des frères, plutôt que pour calmer l'irritation des quatre cinquièmes de la population.

Ces appréciations de haute fantaisie se passent de commentaires et, ce que nous paraît le plus irrité dans cette affaire, c'est la bile du *Mémorial*.

ISÈRE
CONSEILS MUNICIPAUX
Grenoble. — La seconde session ordinaire des conseils municipaux du département de l'Isère, s'ouvrira le dimanche 14 mai, pour être clos le mardi 23 du même mois.

INCENDIE ET ARRESTATION
Un incendie s'est déclaré hier dans la rue Saint-Louis, chez M. Gouron, restaurateur.

Le feu a pris naissance dans un cabinet servant de débarras, grâce à la rapidité des secours, il a été promptement éteint. La police ayant ouvert une enquête, la fille Caroline Milleret, âgée de 38 ans, fille de service chez M. Gouron, a été arrêtée sous l'inculpation d'avoir mis le feu par malveillance.

RECHERCHES DANS L'INTÉRÊT DES FAMILLES
L'intervention administrative est réclamée en vue de retrouver le sieur Henri Sibille, ouvrier gantier, demeurant à Grenoble, au lieu dit le Châtelet, qui a quitté son domicile le jeudi 16 mars.

Ce jeune homme, qui est d'une nature malade, a manifesté l'intention de se suicider.

Signalement : âgé de vingt ans, taille 1m65, cheveux châtains clairs, front ordinaire, yeux ronds, nez chataine, visage ovale. Coiffé d'un chapeau gris, forme melon, av-croché, vêtu d'une jaquette en drap noir, d'un gilet de la même étoffe, d'un pantalon gris foncé à petits carreaux, d'une chemise blanche marquée H. S., chaussé de bottines.

Les renseignements qui pourraient être recueillis devront être adressés au secrétaire de la préfecture.

Vienne. — La conférence donnée hier au théâtre sous les auspices du groupe d'études sociales et d'action politique de notre ville a réussi au delà de toute espérance. La salle était bondée d'auditeurs.

Les deux conférenciers, les citoyens John Labusquière et Allemane ont obtenu un très grand succès. Ils ont prononcé la formation du parti socialiste ouvrier et ont invité toutes les forces socialistes à se réunir pour grossir le parti.

Le petit château de Vézelay serait de résidence au vieux prince de Castel-Vivant, le père adoptif du rapin devenu millionnaire, Hector Bégourde.

Le grand seigneur que nos lecteurs connaissent depuis longtemps l'ancien ami du marquis Robert de la Tour du Roy et de Jules Leroux, atteint depuis deux ans d'une paralysie qui le privait de l'usage de ses jambes, ne quittait plus Vézelay, où sa seule distraction consistait en longues promenades à travers le parc, dans un panier attelé de deux poneys microscopiques, si bien dressés qu'ils obéissaient docilement à la main détaillante du vieillard.

Hector éprouvait une affection sincère pour M. de Castel-Vivant et venait tous les deux ou trois mois, passer une journée près de lui.

César de Fossaro, ayant été invité à des chasses à Vézelay, connaissait admirablement le domaine.

Une quête, faite au profit des victimes des grèves de Bessèges et de Roanne, a produit 45 fr. 65.

Cette conférence a produit une grande impression et nous espérons que les travailleurs viennois vont se mettre réellement à l'œuvre pour arriver promptement à la conquête de leurs droits.

DROME
Romans. — Avis aux dames et demoiselles de Romans et du Bourg de Péage, sans distinction de profession, de vouloir bien répondre à l'appel fraternel qui leur est fait par leurs sœurs pour la formation d'une chambre syndicale de Dames Réunies.

Le devoir de soi-même impose à tous les travailleurs de s'unir pour la revendication de leurs droits et améliorer le sort du prolétaire qui est depuis trop longtemps exploité.

Citoyennes, nous portons à votre connaissance qu'une grande réunion générale aura lieu, vendredi 5 mai 1882, café Payen, place Jacquemard, à 8 heures du soir, très précises.

Pour les citoyennes du Bourg-de-Péage elles voudront bien se rendre dans la salle des reigneurs de chanvre et cordiers, rue de l'Hermitage, le samedi 6 courant, à huit heures du soir très précises.

Pour la commission, Rosalie GAGNOL, MARSAPUNE, BLACHON. Nota. — On recevra les adhérentes.

Le sieur Champ Laurent, vendeur de journaux pour M. Bret a été victime d'une vol de 90 fr. environ, provenant de la vente de ses journaux.

La police est à la recherche des coupables.

THÉÂTRE DE VALENCE
Jeudi 4 mai 1882, représentation de MM. Guille, Monier, et Pourret, *Guillaume Tell*, grand opéra en 4 actes, de MM. Jouy et Hip. Bis, musique de Rossini.

ARDECHE
Privas. — Dimanche dernier, 28 maires ont été élus dans l'Ardeche. Deux seulement sont réactionnaires; ce sont ceux de Sathieu et de Saint-Etienne-de-Lugdarès.

Il est certain qu'aux prochaines élections, ces deux partisans de l'ancien régime seront remplacés par deux républicains.

M. Dumes, maire de Burzet, vient de donner sa démission. Il ne peut, à son regret, dit-il, dans la lettre qu'il a adressée à M. le préfet, continuer à remplir ses fonctions, à raison de l'esprit réactionnaire et clérical qui anime la majorité du conseil municipal actuel.

M. Ollier, adjoint au maire de cette ville, a également démissionné.

Souscriptions
Sou des Ecoles
Versé par le citoyen Royer, la somme de 3 fr. 20, collecte faite à un entreprenement civil par les ouvriers menuisiers de l'arsenal de Lyon.

Reçu des ouvriers de la maison Dumont appreture, 6 rue des Capucins, le produit d'une collecte faite en faveur des ouvriers cordonniers en grève, la somme de 3 fr., versé par les citoyens Dondin, G-yard, Broc, Ké-Itier, Villard et Gaget. (Versé au citoyen Mathien).

CONDITION DES SOIES DE LYON
Bulletin du 3 mai 1882

NOUVEAU	Soanes	France	Espagne	Pérou	Indes	Syrie	Bengale	Chine	Canada	Poids.
52 Org.	12	2	614	1	4	4	11	1	1	6128
23 Tra.	4	3	8	1	1	1	8	6	2	4784
77 Gré.	8	7	521	1	1	1	24	3	7	6366
4 Div.	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
3 Bob.	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
1 Lal.	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
164	24	91143	2	5	1	43	10	10	1	12398

RAILLOTS PESÉS	3 Org.	3 Tra.	11 Gré.	4 Div.	3 Bob.	1 Lal.	Poids.		
3 Org.	1	4	1	1	1	1	2	75	
3 Tra.	1	1	1	1	1	1	4	95	
11 Gré.	1	1	1	1	1	1	36	87	5550
4 Div.	1	1	1	1	1	1	1	1	1
3 Bob.	1	1	1	1	1	1	1	1	1
1 Lal.	1	1	1	1	1	1	1	1	1
117	3	1	1	1	1	1	87	843	5720

Ballots condit. depuis le 1^{er} du mois. 520
Ballots pesés depuis le 1^{er} du mois. 283

LVI
Le borgne remplaça la bouteille vide dans son sac, ferma la lanterne et se dit : — Aux écuries maintenant ! — On s'occupera d'abord de sauver les chevaux, et pendant ce temps-là le reste ira tout seul.

Longeant alors de nouveau, mais intérieurement la muraille de clôture, il gagna les magasins à fourrages, dont la haute et large porte n'était fermée qu'au loquet, ouvrit cette porte, fit jaillir de sa lanterne un faible rayon lumineux, et répandit sur un amas de bottes de paille le contenu d'une seconde bouteille de pétrole.

Il fit alors flamber une allumette, la jeta sur la paille, vit les flammes jaillir, prit la fuite, revint aux hangars et mit le feu aux fascines.

Cinq minutes plus tard l'incendiaire était déjà loin, coupant au court, et précipitant sa marche dans les sentes de la forêt.

BOURSE DE PARIS
Du 3 mai 1882

5 0/0 Franç.	84 15	Unif. Génér.	285
5 0/0 Amort.	84 47	Crédit de Fr.	507
5 0/0 Id. n.	84 49	Banq. d'Alg.	512
5 0/0 Franç.	117 43	Banq. autr.	512
5 0/0 Italien.	90 40	Banq. hongr.	721
5 0/0 Esp. ext.	43 30	Autr. Chien.	721
5 0/0 Turc.	43 30	Lombard	310
6 0/0 Egypt.	351	Saragossa	533
B. de France	5460	Nord d'Esp.	622
Crédit Foncier	1472	Suez	2810
Crédit Mobil.	597	Paris-L.M.	4730
Crédit Lyonn.	597	Consolidés	401 9/16
Mobilier esp.	532		

BOURSE DE LYON
Du 3 mai 1882

5 0/0 Franç.	83 80	Suez	2810
5 0/0 Amort.	84 40	Foncière Lyo.	520
5 0/0 Id. n.	84 40	Ville de Lyon	68 50
5 0/0 Franç.	117 30	Ville de Paris	69
5 0/0 Italien.	91 20	Vil. Paris 71	339 50
Delta turque	43 15	Rhône-et-L.	500
Debt Egypt.	350	Croix-Rous.	500
Mobilierfran.	597	Domb. S.-E.	562
Crédit Lyonn.	763 50	Gaz de Lyon.	120 0
Union Génér.	500	Gaz S.-et-L.	500
B. Lyon-Léve	350	F. Terroisais	445
Mobilier esp.	532	L'Horme	740
Banque otto.	811 25	Le Creusot	500
Pays autrich.	514 37	Acier. Marin.	612 50
S. Lyonnaise	530	Mines Loire	230
F. L. M.	1794 25	Montrambert	897 50
Chemin aut.	710	St-Etienne	248
Lombard	300	Rive-de-Gier	68 50
Saragossa	527 50	Roche-Fort	68 50
Espagne	620	Ch. Abattoirs	500

ENTREPRENEMENTS CIVILS
Aujourd'hui jeudi 4 mai, à 5 h. 3/4, auront lieu les funérailles du citoyen

Antoine TUREL
Le convoi partira de l'hospice de la Charité, par le quai, pour se rendre directement au cimetière de la Guillotière.

BULLETIN OUVRIER
Appréteurs réunis et imprimeurs sur étoffes. — Ces diverses corporations sont invitées à la réunion publique qui aura lieu le dimanche 7 mai, à 9 heures du matin, chez M. Célière, rue Ste Elizabeth, 108.

Chacun devant être soulevé des intérêts de sa corporation, nul ne saurait s'abstenir de se rendre à cette invitation; l'émancipation des travailleurs doit avant tout être le devoir de tous.

4. Rapport de la commission exécutive pour l'élection à la prud'homme. — 2. Présentation des candidats. — 3. Discussion du mandat. — 4. Réorganisation de la chambre syndicale. — Questions diverses.

ORDRE DU JOUR
1. Formation du bureau. — 2. Renseignements fournis par les commissions. — 3. Renouvellement des dites commissions. — 4. Propositions diverses.

La Commission.
1. Perception des cotisations; 2. Questions diverses.

ORDRE DU JOUR
1. Perception des cotisations; 2. Questions diverses.

La Commission.
1. Perception des cotisations; 2. Questions diverses.

ORDRE DU JOUR
1. Perception des cotisations; 2. Questions diverses.

La Commission.
1. Perception des cotisations; 2. Questions diverses.

ORDRE DU JOUR
1. Perception des cotisations; 2. Questions diverses.

La Commission.
1. Perception des cotisations; 2. Questions diverses.

ORDRE DU JOUR
1. Perception des cotisations; 2. Questions diverses.

La Commission.
1. Perception des cotisations; 2. Questions diverses.

ORDRE DU JOUR
1. Perception des cotisations; 2. Questions diverses.

La Commission.
1. Perception des cotisations; 2. Questions diverses.

ORDRE DU JOUR
1. Perception des cotisations; 2. Questions diverses.

Nous aussi, citoyens, il faut que nous aidions les corporations en grève dont le salaire est insuffisant.

Souvenons-nous bien de ce que les chambres syndicales ont fait pour nous pendant notre lutte.

En conséquence, nous vous convoquons à une réunion générale et privée, le dimanche 7 mai, à 8 heures précises du soir, au siège de la chambre syndicale, grande rue de la Guillotière, 193.

Tous, entendre à notre appel, sans exception républicaine, que pas un ne manquera à son devoir, et ainsi composé : 1^o Forçera à son devoir; 2^o Verbal; 3^o Verbal; 4^o Verbal; 5^o Verbal; 6^o Verbal; 7^o Verbal; 8^o Verbal; 9^o Verbal; 10^o Verbal.

ORDRE DU JOUR
1^o Adhésions et cotisations. — 2^o Verbal; 3^o Verbal; 4^o Verbal; 5^o Verbal; 6^o Verbal; 7^o Verbal; 8^o Verbal; 9^o Verbal; 10^o Verbal.

ORDRE DU JOUR
1^o Adhésions et cotisations. — 2^o Verbal; 3^o Verbal; 4^o Verbal; 5^o Verbal; 6^o Verbal; 7^o Verbal; 8^o Verbal; 9^o Verbal; 10^o Verbal.

ORDRE DU JOUR
1^o Adhésions et cotisations. — 2^o Verbal; 3^o Verbal; 4^o Verbal; 5^o Verbal; 6^o Verbal; 7^o Verbal; 8^o Verbal; 9^o Verbal; 10^o Verbal.

ORDRE DU JOUR
1^o Adhésions et cotisations. — 2^o Verbal; 3^o Verbal; 4^o Verbal; 5^o Verbal; 6^o Verbal; 7^o Verbal; 8^o Verbal; 9^o Verbal; 10^o Verbal.

ORDRE DU JOUR
1^o Adhésions et cotisations. — 2^o Verbal; 3^o Verbal; 4^o Verbal; 5^o Verbal; 6^o Verbal; 7^o Verbal; 8^o Verbal; 9^o Verbal; 10^o Verbal.

ORDRE DU JOUR
1^o Adhésions et cotisations. — 2^o Verbal; 3^o Verbal; 4^o Verbal; 5^o Verbal; 6^o Verbal; 7^o Verbal; 8^o Verbal; 9^o Verbal; 10^o Ver

CRÉDIT LYONNAIS

FONDÉ EN 1863

Capital : 200 Millions

Reserves : 80 Millions

SIÈGE SOCIAL A LYON

Le CRÉDIT LYONNAIS bonifie

en ce moment

5 %	aux bons à échéance, à	2 ans.
4 %	id.	18 mois
3 %	id.	1 an
2 1/2 %	id.	6 mois
2 %	id.	3 mois
1 %	à l'argent remboursable à vue	

CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital : 120 millions de francs

Siège social, 16, rue Le Peletier, Paris

Les bureaux de la succursale du CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS, à Lyon, sont transférés

Rue de la République, 19

Angle de la rue de la Bourse

BUREAUX AUXILIAIRES :

A. Boulevard de la Croix-Rouge, 109.

B. Place du Pont, 3, Guillotière.

MALADIES DES FEMMES

Les dérangements et l'affaiblissement du système nerveux, sont radicalement guéris dans le plus grand nombre de cas, par l'emploi seul de la Ceinture PUY-LAURENT, bandagiste, 5, rue de la Barre, Lyon. Utile grossesse et suites de couches

GUÉRISON radicale des Maladies de la peau, dartres, eczéma, des affections récentes et anciennes, par l'Extrait de Salsepareille de la pharmacie LANGLADE, rue Thomassin, 3. — Consultations gratuites tous les jours.

50 Parait 50

AUJOURD'HUI

La Première Série de

LES AMOURS

DE

L'ARCHEVÊQUE

Grand roman inédit et contemporain

par le célèbre romancier

JEAN VINDEY

Illustration sur bois par MANTELET

Dépot : C. MÉLIN, 1, rue de Jussieu

LYON

SOCIÉTÉ STÉPHANOISE

DE DÉPÔTS ET DE COMPTES COURANTS

ET DE CRÉDIT INDUSTRIEL

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 20 MILLIONS

31-Étienne, rue de Foy, 9

OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Ouvertures de comptes de chèques à disposition, — Délivrance de bons à échéance fixe, — Ouvertures de comptes courants, — Paiement et encaissement des effets de commerce, — Délivrance de lettres de crédit, — Avances sur titres, — Dépôts de titres, encaissement de coupons, versements sur appel de fonds, souscriptions.

Ordres de Bourses.

Service spécial pour la Caisse de Reports.

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. » — LA ROCHEFOUCAULT.

SANTÉ A TOUS

ADULTES ET ENFANTS

vendue sans médecine, sans purges et sans frais par la délicieuse farine de santé, dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipations, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse; diarrhées, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge hâléme, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétide en se levant. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 35 ans de succès, 100.000 cures, y compris celles de M^{me} la duchesse de Castletuart, le duc de Pluskow, M^{me} la marquise de Bréhan, lord Stuart, de Desles, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

Cure n° 98.714. — Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaises digestions; affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'influence heureuse de votre divine Revalescière. — Léon PUYCLET, instituteur à Evreux (Haute-Normandie).

N° 98.476. — M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de

souffrances de l'estomac, de nerfs, faibleses et sueurs nocturnes.

Cure n° 98.625. — Avignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans, d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne pouvoir plus faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec de maux d'estomac jour et nuit des insomnies horribles. BORRAX, née Carbonnetty, rue du Balay, n° 11.

Cure n° 100.180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre sur le conseil du médecin, la Revalescière, qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de santé. — J.-G. DE MONTANET, 44, rue Condorcet, Paris, 4 juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 1 fr. 25; 1/2 kil., 2 fr.; 1 kil., 3 fr.; 2 kil., 5 fr.; 4 kil., 9 fr.; 6 kil., 13 fr.; 12 kil., 25 fr. — Aussi la Revalescière chocolatée en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonnes digestions et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — Biscuits anti-diabétiques de Revalescière en boîtes de 4, 7, 10 et 30 fr. — Envoi franco contre bon de poste. Dépôt partout, chez les bons pharmaciens et épiciers. Du BARRY et Co (limited), 8, rue Castiglione, Paris.

Évitez toute substitution frauduleuse.

CALORIFÈRES AMÉRICAINS

RATHBONE SARD & Co

Agence et magasin de vente :

31 - rue Franklin - 31

LYON

LE COURRIER DU COMMERCE

Journal des Haies & Marchés

Donnant le cours des Grains, Farines, Laines, Bétail, Sucre, Café, etc. et les Produits divers.

Nous attirons tout particulièrement l'attention des Marchands de Grains, Farines, Méuniers, Grainetiers, Boulangers et Epiciers, sur

LE COURRIER DU COMMERCE

Paraisse à Lyon

de Jeudi et le Dimanche

Il donne le cours exact des Blés, Farines et autres céréales de tous les pays.

Il possède de nombreux correspondants dans tous les principaux centres de production de France et de l'Étranger, dont il publie dans chacun de ses numéros le compte-rendu.

Toutes les Informations du Courrier du Commerce sont puisées aux meilleures sources et présentées avec la plus scrupuleuse impartialité.

On s'abonne en adressant un mandat-poste de 25 francs, à M. A. GOUARD, propriétaire-gérant, Rue de Bonnel, 2, angle du quai de la Guillotière, Lyon.

Le Directeur-Gérant, THOMAS LOUÏ

Lyon. — Imprimerie du Réveil Lyonnais, rue des Bœufiers, 6

EN VENTE à l'Agence V. FOURNIER

LYON - 14, Rue Confort - LYON

DOTTIN GENEVOIS & SUISSE

pour 1882

6 francs l'Exemplaire relié

AU SOUVENIR DE BÉRANGER

47, Rue de la République (en face de la Maison des Deux Passages)

SPECIALITÉ DE VÊTEMENTS DE PREMIÈRE COMMUNION DE 12 A 40 FR.

PARDESSUS MI-SAISON HAUTE NOUVEAUTÉ, A 15 FR.

AU MYOSOTIS

Grande-rue de Vaise, 35

Grand choix de nouveaux modèles pour parures de mariées, robes, corbeilles, pour première communion.

Détail au prix du gros

20 Centimes le rouleau et au-dessus; grande concurrence de papiers peints Nouveaux arrivages de marchandises pour 1882, à des prix inconnus. Magasin rue Hippolyte-Flandrin, 19, près rue d'Algérie. Envoi de cartes échantillons sur demande au dehors. Avis à MM. les entrepreneurs en bâtiments et propriétaires. Gros et DÉTAIL.

TRAMWAYS & OMNIBUS DE LYON

À l'échange dans les diverses Voitures, Bureaux et échoppes de la Compagnie

S'adresser, pour traiter, à l'Agence de Publiité V. FOURNIER, 14, rue Confort, LYON

LISEZ LE GUIDE FINANCIER Cote libre et indépendante (valeur non cotées) paraît le jeudi, adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande, 40, rue Drouot, Paris.

CONTRE ANÉMIE CHLOROSE, MANQUE D'APPÉTIT

MAUVAISES DIGESTIONS, CONVALESCENCES PROLONGÉES, FAITES USAGE DU

VIN BERTRAND

A base de Quinquina, de Café et d'Extrait de Malt

Le seul apéritif, le seul fortifiant, le seul fébrifuge, le seul reconstituant les forces épuisées, soit par le travail, soit par toute autre cause débiliteuse, dissimulant parfaitement, sous un goût exquis, la saveur amère des substances médicamenteuses qui en font la base principale, tout en conservant leurs principes actifs. Reconnu par le corps médical tout entier comme le plus efficace. — Prix de la bouteille : 5 fr. — Expédition à partir de deux bouteilles contre timbres ou mandat-poste de 10 fr.

ENTREPOT GÉNÉRAL, PHARMACIE BERTRAND, 55, PLACE DE LA RÉPUBLIQUE, LYON

Et ph. BOISSONNET, cours de Broches; ph. BRUAIRE, rue Saint-Georges, 60. Détail : Ph. Mazard et Daloz, r. d'Algérie, 14; ph. Valendru, 49, grande rue de la Croix-Rouge. Pharm. Basset, rue Saint-Alexandre, à Saint-Just; pharm. Centrale; ph. Vial, à Vaise. A Grenoble, pharmacie Chatrouse et Marcel; à Saint-Etienne, pharmacie Seigle, rue de Foy, 4.

CHAPELLERIE

Maison RIVIER succ^{rs}

Fondée en 1842

42, rue Centrale, et rue de l'Hôtel de Ville, 89

Prix fixes

F. DIEN, Tailleur

7, Rue Morier, 7

Tailleur à l'Épave

Réparations en tous genres

ON DEMANDE

à acheter un cheval de 6 à 7 ans, bai-brun ou cerise, taille 1m70. Adresser les offres à l'Agence V. Fournier, 14, rue Confort, sous le n° 3022.

EXPRESS-GRAPHIC PERFECTIONNÉ

Pierre Lithographique Artificielle

Donnant des centaines de copies d'un écrit ou dessin à l'encre noire indélébile. Le plus rapide et le plus simple de tous les systèmes d'impression.

N° 1 in-octavo 25 x 16 ordinaire 7 fr. Perfectionné 20 fr.

N° 2 in-quarto 29 x 24 encr. 12 fr. encr. noire 35 fr.

N° 3 in-folio 35 x 25 ordinaire 15 fr. indélébile 30 fr.

N° 4 in-folio 45 x 30 id. 20 fr.

L'Express-Graphic complet, renfermé dans une jolie boîte en bois, est expédié franco en gare contre un mandat-poste correspondant au numéro.

E. CRÉ, 10, quai de l'Hôpital, au 2^{me}, LYON

PILULES BRITANNIQUES

Ces pilules sont purgatives, dépuratives, apéritives, anti-bilieuses, anti-glaireuses, fondantes, anti-épileptiques.

Lire l'instruction qui est dans la boîte. N'exigent aucun régime. Les pilules se vendent par boîte de 2, 3 et 5 fr.

DÉPÔT : Pharm. Basset, 40, place du Pont (Guillotière) LYON et dans toutes les bonnes pharmacies. — Envoi par la poste.

40^e Année

MAISON D'ACCOUCHEMENT

Lyon, 22 et 24 rue Bellecordière, Lyon

Tenue par M^{me} PARADIS

Égée-femme de 1^{re} classe de la Faculté de médecine de Paris

REÇOIT DES PENSIONNAIRES, PLAGE LES ENFANTS

M^{me} PARADIS reçoit tous les jours, de une heure à cinq heures, rue Bourbon, 2 (angle de la place Belle-cour), les dames malades, stériles ou enceintes qui désirent la consulter.

TOPIQUE BERTRAND AINÉ

Le seul ayant été breveté et dont la vente a été permise par arrêt de la Cour de cassation du 8 juillet 1854. — Quarante ans de succès. — INFALIBILE contre les douleurs rhumatismales, les névralgies, sciatiques, congestions cérébrales, ophtalmies, douleurs de reins, fluxions de poitrine, pleurésies, toux rebelles, etc. Peu de maladies ne reçoivent un soulagement immédiat par son application. — Prix suivant grandeur, de 50 cent à 3 fr. — Se vend à LYON, chez l'inventeur, place Bellecour, 21. (Franco par timbres et mandats).

AVIS. — Se méfier des imitations, exiger comme garantie la signature BERTRAND AINÉ, et l'écriteau ci-contre. — SE TROUVE DANS TOUTES LES PHARMACIES.

MAISON PELLERIN-BARDIN

LYON - 41, Cours Morand - LYON

SPECIALITÉ DE

COSTUMES D'ENFANTS

Dessins et exécution de Broderies

LINGERIE CONFECTIONNÉE

Wrousseau & Layettes

Acquisition

M. Peyrouse ayant acquis le fonds de charbons et les garnis de M. Cochar, rue Marignan, 8, et rue Villeroi, 18. Adresser les réclamations à M. Peyrouse, rue d'Inkermann, 38, dans les dix jours sous peine de forclusion.

DÉPURATIF DU SANG

Le sirop concentré de Salsepareille QUET a guéri toutes les maladies contagieuses : Dartres, Syphilis, Ulcères, Gonorrhées, Boutons, Rougeurs, Démangeaisons, Douleurs, Goutte, Rhumatismes, toutes les acrétes des humeurs, vices du sang, etc. etc. Ce médicament agit en toute saison et dispense des tisanes. — A Lyon, à la pharmacie QUET, rue de la Préfecture, 5. Dépôt à St-Etienne, pharmacie Didier, rue de la République, 5.

RENTES viagères à 50 ans 40 %

à 60 ans 45 %

à 70 ans 50 %

à 80 ans 55 %

à 90 ans 60 %

Crédit Financier, 134, rue Rivoli, Paris.

A VENDRE ou à Louer

BELLE PROPRIÉTÉ

GLOSE DE MURS

Comprenant Pré, Jardin, Vigne et Maison d'un étage

Située à Brindas, hameau du Gourd

S'adresser à M. BENOIT, au Gourd.

L'AVENIR par les Cartes et les Lignes de la main.

Lyon, 1, rue des Capucins. Tous les jours de 9 h. à 6 h. (dimanches exceptés).

M^{me} STEPHANIE

A VENDRE

billards d'occasion, réparations de billards et meubles en tous genres. Parziale, rue Bugaud, 90.

INJECTION BARRAJA

très infallible

Seule et unique au monde guérissant les maladies secrètes les plus invétérées. Prix, 4 fr.

Soins Lafayette, 118, Lyon

A VENDRE

billards d'occasion, réparations de billards et meubles en tous genres. Parziale, rue Bugaud, 90.

Timbre-Caoutchouc

ANCIENNE MAISON LEFÈVRE

144, Boulevard de la Croix-Rouge, 144

G. THIVOLLET Successeur

Lyon - 87, Cours de la Liberté - Lyon

INJECTION ROUX

GUÉRIT EN 3 JOURS, Pharmacie ROUX, 14, rue Montmartre, Paris. Dépôt à Lyon, ph^{ie} BERTRAND, place Bellecour, 21. Fl. 3 fr.

AGENCE DE PUBLICITE V^o FOURNIER

SUCCURSALE SAINT-ETIENNE 6, rue St-Catherine

CORRESPONDANT DE L'AGENCE HAVAS

LYON - 14, Rue Confort - LYON

SUCCURSALE GRENOBLE Passage Teissières

Les Annonces & Réclames des Journaux ci-dessous sont reçues exclusivement à l'Agence

Lyon : Progrès - Saint public - Décentralisation - Petit Lyonnais - Lyon-Républicain - Nouvelle - République du Rhône - Réveil Lyonnais - Renaissance - Melair - Moniteur des soies - Bulletin du Moniteur des Soies - Courrier du Commerce - Echo vinicole - Lyon horticole - Gazette agricole - Monde agricole. - Journal de Médecine vétérinaire et de Zootechnie - Construction lyonnais.

Saint-Etienne : Mémorial de la Loire. - Moniteur de la Loire. - Journal de Saint-Etienne. - Le Petit Stéphanois.

Marseille : Avenir marseillais.

Grenoble : Impartial des Alpes. - Courrier de Dauphiné. - Petit Dauphinois.

Vienne : Journal de Vienne.

Bourgois : Indicateur.

Allevard : Gazette d'Allevard.

Chalon-sur-Saône : Journal de Saône-et-Loire.

Chalon-sur-Saône : Courrier de Saône-et-Loire. - Progrès de Saône-et-Loire

Tournus : Journal de Tournus.

Bourg : Progrès de l'Ain. - Courrier de l'Ain. - Journal de l'Ain.

Trévoux : Journal.

Nantua : Abeille.

Sont reçues aux mêmes Bureaux les Annonces pour tous les Journaux français et étrangers

Agent exclusif des principaux journaux suisses pour le Centre, l'Est et le Midi de la France

MAISON DE LA

BELLE JARDINIÈRE

DE PARIS

Succursale à LYON, rue Saint-Pierre, 25

PRÉS DES TERREAUX

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

POUR HOMMES

JEUNES GENS & ENFANTS

Loy Loy